



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accueil et mot de Bienvenue

Aux Assistants de Langues Vivantes Étrangères en Guyane – 2024-2025

Angelina Caussé - IA-IPR de Portugais

Être Assistant...

- Toutes nos **félicitations**, pour avoir franchi le pas ou pour l'avoir renouvelé ! Aucun de vous n'est ici par hasard. Votre sélection est garante de votre **motivation**, de votre désir de découvrir et d'offrir.
- Être assistant de langue, c'est **assister**, dans différentes acceptions du terme :
 - Assister, c'est **être présent**. Avec sérieux, ponctualité et **assiduité**.
 - Assister, c'est voir, regarder, **observer**, et selon la qualité de l'observation, ce sera analyser, s'imprégner et **apprendre**.
 - Assister, c'est proposer une aide, **agir**, apporter son concours, un soutien, un appui, un autre regard...
 - Assister, c'est « **être placé dans une fonction** » avec les **droits** et les **responsabilités** qu'elle implique.



Votre Mobilité



- C'est avec **gratitude** que nous saluons votre **mobilité**, cet effort qui vous a porté à vous éloigner de votre environnement et des vôtres. De cet **effort**, de cette prise de risques, de votre **courage**, soyons assurés ensemble que des **bienfaits** naîtront.
- Vous avez déjà mis un pied dans l'**aventure**, dans l'inconnu pour certains, puisque vous êtes présents ici, sur le territoire guyanais.
- Chacun de vous est d'ores et déjà **affecté** dans un établissement scolaire, mais vous ne serez pas livrés à vous-mêmes.
- Les chefs d'établissement, les enseignants référents, les inspecteurs, les responsables académiques, chacun sera **présent à vos côtés** pour **répondre à vos besoins** et vous aider.

Brèves données de cadrage



- L'Académie de Guyane est une **circonscription** éducative, gérée par un **Recteur**.

Elle regroupe les ensembles scolaires du **département** de la Guyane.

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/departement/DEP973-guyane>

- *L'Académie a été créée en janvier 1997.*
On parle aujourd'hui de « Région Académique Guyane »
- Le **rectorat** est situé à Cayenne.
- Monsieur **Philippe Dulbecco**
Inspecteur Général de l'Éducation, du Sport et de
la Recherche, est le **Recteur** de la *Région Académique
de Guyane* depuis juillet 2022.



Données de cadrage

Source : <https://www.ac-guyane.fr>

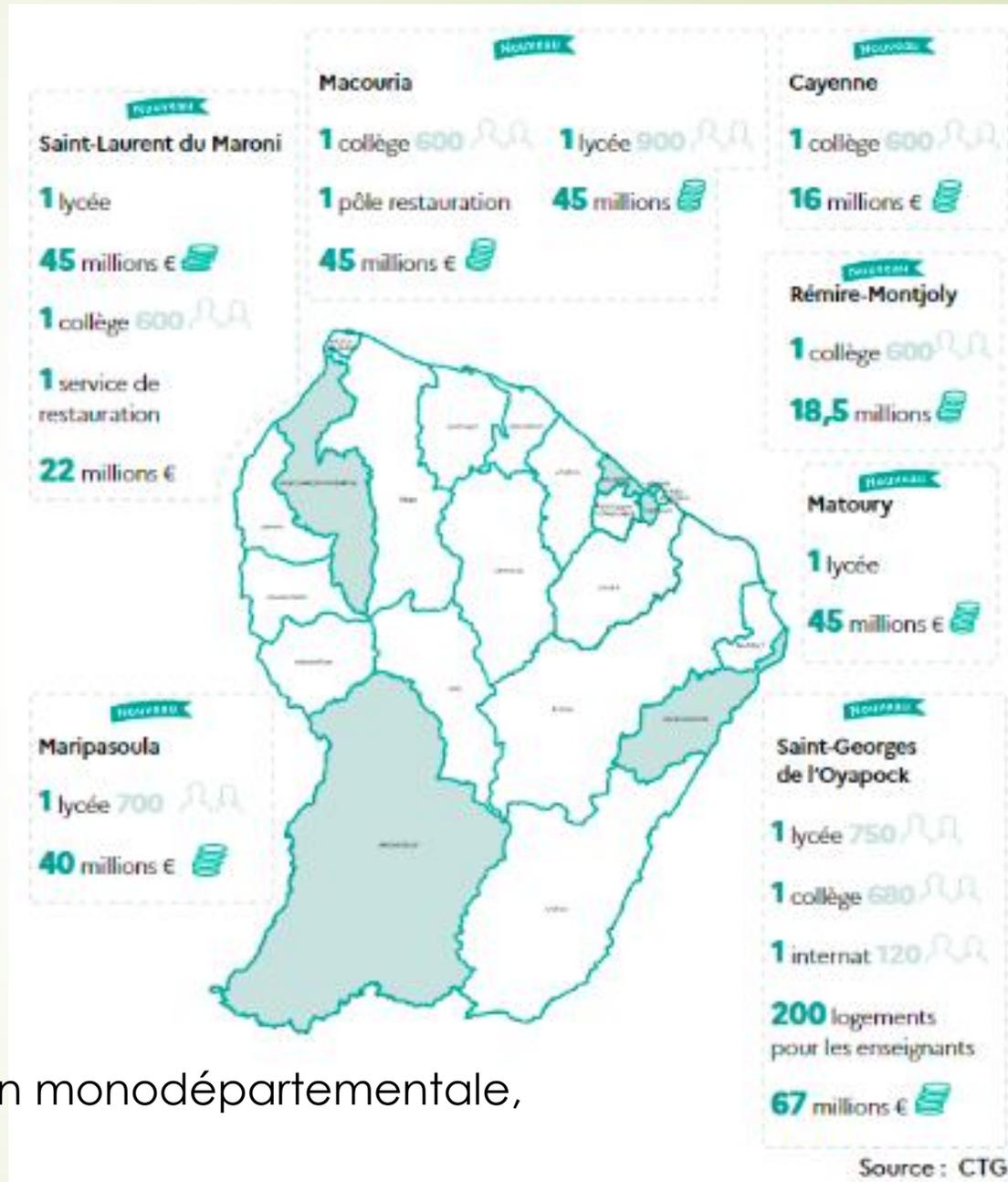
La Guyane se situe en Amérique du Sud, entre le Brésil et le Suriname.



- **Superficie** : 83 846 km²
- **Population** : 301 099 habitants (début 2023)
- **Plus grand département de France**, il est **le moins peuplé**.
- **Croissance démographique** : La plus forte de France.

La population a doublé en 20 ans, ce qui génère une évolution importante au sein des **effectifs** de notre académie.

- **22 communes** : la Guyane est une région monodépartementale, collectivité unique depuis 2015.



Un mot sur la laïcité

La république est **laïque**

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

L'école est **laïque**

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Programme de FEI



- L'académie de Guyane recevra, de septembre 2024 à avril 2025, **36 assistants** de langues vivantes étrangères issus de divers pays et continents.
- Ce programme de France Education International est piloté dans notre académie par la **DAREIC**, Madame CARDOZO.
- Il permet à des étudiants étrangers de se familiariser avec la langue et la culture françaises tout en apportant, au sein des établissements scolaires, **l'authenticité** de leur langue et la richesse de leur **culture**.
- Les **ALVE** appuient les enseignants de langues vivantes étrangères pour améliorer les compétences des élèves en communication, notamment orale, et approfondir leur connaissance d'une civilisation et d'une culture différentes.

9-1^{er} degré
9-2d degré

1-1^{er} degré
4-2d degré

Anglais
18

Espagnol
5

36 ALVE affectés
Sur les 47 contrats
proposés cette
Année *(Source DAREIC)*

Néerlandais
4

Portugais
9

2-1^{er} degré
2-2d degré

2-1^{er} degré
7-2d degré



Une Langue et une Culture

► ALVE, Qu'avez-vous à apporter ?

Aux élèves, vous donnerez à découvrir la **langue** et la **culture** du pays que vous représentez. Vous leur offrirez une véritable **immersion**.

Aux enseignants qui vous ouvriront leurs classes, par votre présence et vos interventions, vous offrirez une forme vivante d'**authenticité**...

► Qu'emporterez-vous en retour ?

Vous découvrirez les richesses de la Guyane, cette France du bout du monde, vous élargirez vos **connaissances culturelles** tout en augmentant votre propre **maîtrise d'une langue étrangère**.

Bénéfices de votre Expérience



➤ Dans la classe

Les échanges, paroles et regards croisés dans la classe et au sein de l'établissement, contribueront à votre **formation**, vous aideront à gagner en **confiance en vous-même** et vous permettront de développer votre **autonomie**.

➤ Hors de la classe

Votre immersion au quotidien, dans un **environnement culturel et linguistique** nouveau, sera à l'origine de nombreuses rencontres, vous permettant de constituer et d'élargir un **réseau** de connaissances professionnelles ou amicales qui marqueront votre existence.



Vos Missions



Au titre d'Assistant de Langue Vivante Étrangère en Guyane en 2024-2025

Missions des Assistants



- **Affecté** dans un ou plusieurs établissements scolaires, votre **rôle** consistera à :
 - améliorer les **compétences en communication orale** des élèves
 - approfondir leur connaissance d'une **civilisation** et d'une **culture** différentes.
- **Auprès des enseignants** de langue vivante, vous interviendrez :
 - en classe entière [*vous êtes alors le **collaborateur** du professeur.*]
 - en animant les activités de petits groupes d'élèves.
[*Vous intervenez sur des thèmes ciblés, **définis avec le professeur.***]



Missions des Assistants

✓ L'assistant apporte un gage d'authenticité, s'exprime dans sa langue et conserve l'accent de son pays

✓ Il peut intervenir en maternelle uniquement pour faire de la sensibilisation et en CP en collaboration avec l'enseignant (dans le cas d'une affectation en zone rurale, qui regroupe au sein d'une école les niveaux maternelle et CP)

✓ Il améliore les compétences orales et de communication des élèves

✓ Il approfondit la culture de son pays et ses spécificités avec les élèves

✓ Il peut participer aux activités éducatives de l'école ou de l'établissement et à la mise en œuvre de projets pédagogiques

✗ L'assistant ne peut surveiller ni devoirs ni examens

✗ Il ne corrige pas de copies

✗ Il ne note pas les élèves, ni ne les évalue seul

✗ Il ne surveille pas les élèves en cas d'absence d'un professeur

✗ Il ne remplace pas un professeur !

✗ Il ne peut pas intervenir en classes maternelles (excepté pour les écoles appartenant aux réseaux des écoles maternelles bilingues franco-allemandes ou Elysée 2020)





Missions des Assistants : OUI

✓ L'assistant apporte un gage d'authenticité, s'exprime dans sa langue et conserve l'accent de son pays

✓ Il peut intervenir en maternelle uniquement pour faire de la sensibilisation et en CP en collaboration avec l'enseignant (dans le cas d'une affectation en zone rurale, qui regroupe au sein d'une école les niveaux maternelle et CP)

✓ Il améliore les compétences orales et de communication des élèves

✓ Il approfondit la culture de son pays et ses spécificités avec les élèves

✓ Il peut participer aux activités éducatives de l'école ou de l'établissement et à la mise en œuvre de projets pédagogiques



Missions des Assistants : **NON**

- ✘ L'assistant ne peut surveiller ni devoirs ni examens
- ✘ Il ne corrige pas de copies
- ✘ Il ne note pas les élèves, ni ne les évalue seul
- ✘ Il ne surveille pas les élèves en cas d'absence d'un professeur
- ✘ Il ne remplace pas un professeur !
- ✘ Il ne peut pas intervenir en classes maternelles
(excepté pour les écoles appartenant aux réseaux des écoles maternelles bilingues franco-allemandes ou Elysée 2020)

Votre Rôle particulier



- En lien avec l'importance croissante des **compétences linguistiques** dans les carrières, votre rôle particulier consistera à :
 - **encourager** les élèves à **s'exprimer oralement**, tout en apportant une dimension différente, voire ludique, à leurs apprentissages ;
 - **échanger** et **débattre de thèmes socioculturels** les plus susceptibles d'intéresser vos interlocuteurs, qu'il s'agisse de jeunes ou de moins jeunes élèves.

Vos Fonctions en détail



- Vous serez amené à assurer différentes **fonctions d'accompagnement** telles que :
 - l'entraînement à la pratique de la **langue orale** avec les élèves, auprès du professeur ;
 - l'aide à la mise en œuvre de **projets** pédagogiques ;
 - l'animation d'un **club** de langue, d'une **web-radio**, d'un **journal**... ;
 - la contribution à des **enregistrements** authentiques **audio** ou **vidéo** destinés à enrichir le site de l'établissement ou les sites académiques ;
 - la participation à la mise en œuvre d'un **projet d'échange** [eTwinning]
- Vous pourrez être **force de proposition** et présenter vos propres travaux...

Conditions de travail

- En tant qu'assistant, vous aurez le statut d'**agent non-titulaire** de l'État.
- Vous bénéficierez d'une **formation** de 2 jours, les «30 septembre & 1^{er} octobre 2024
- Vous travaillerez **12 heures** par semaine. (Le temps de préparation avec le professeur-référent n'est pas inclus dans ces 12 heures.)
- La durée du contrat est généralement de **7 mois** (octobre -> avril).
- Votre **rémunération** mensuelle sera supérieure à celle des ALVE de l'hexagone pour compenser la vie chère. [Bulletin officiel n° 31 du 25 août 2022](#)
- Vos **vacances** seront les mêmes que celles de vos élèves et collègues.



Les Ressources

- En tant qu'assistant, vous bénéficierez de nombreuses ressources que vos professeurs-référents mettront à votre disposition.
- Vous pouvez en outre, dans le **Guide** préparé à votre intention par **FEI** (pages 28 à 56), découvrir un grand nombre d'autres ressources et exemples de mise en activité pour les élèves de tous niveaux :
- <https://www.france-education-international.fr/sites/default/files/medias/flipping/le-guide-de-lassistant/28/>
- La Journée internationale des assistants de langue se tiendra cette année le samedi 7 décembre 2024.



Quelques liens et contacts utiles

- Le site de la DAREIC :

<https://dareic.ins.ac-guyane.fr/>

- Le Guide de l'Assistant :

<https://www.france-education-international.fr/sites/default/files/medias/flipping/le-guide-de-lassistant/>

- Le Site du Rectorat de Guyane :

<http://www.ac-guyane.fr/>

- Les Contacts de la DAREIC : Mesdames CARDOZO et HAPUQUE

Courriel : dareic@ac-guyane.fr | Téléphone : 0594 27 20 95

(Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération)

- L'Organigramme du Rectorat de Guyane :

<https://www.ac-guyane.fr/organigramme-121447>



Les sites académiques disciplinaires

► Le Site Interlangues :

<https://interlangues.dis.ac-guyane.fr>

► L'anglais dans la voie professionnelle :

<https://anglais-lp.dis.ac-guyane.fr>

► Le site disciplinaire portugais :

<https://portugais.dis.ac-guyane.fr>

► Langues de Guyane :

<https://langues-de-guyane.ins.ac-guyane.fr>





Excellente année à vous !

Angelina Caussé - IA-IPR de Portugais
Académie de Guyane - Martinique - Guadeloupe